

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 15 mars, à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 9 mars 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 9 mars 2021.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Valérie CATHERINE, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, Patrice MÈCHE, Hervé PONDEMER.

Ont donné pouvoir :

Catherine CAILLY à Valérie DESQUESNE
Nathalie COLLIBEAUX à Florence DUQUESNE
Nadine LECHATELLIER à Pascal DALIGAULT
Anne ROELANDT à Patrice MECHE

Najat LEMERAY à Sylvain GASCOUIN
Godwill BABALAO à Hervé PONDEMER
Sandrine SIMÉON à Laëtitia BOISSEE

Absents excusés : Flavien DELÈTRE, Patrick FENOUIL et Angélique MOUROCCO

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20210315-21_03115-DE
Date de télétransmission : 18/03/2021
Date de réception préfecture : 18/03/2021

Nombre de conseillers	Vote	Nature de l'acte : 7-5-1
- en exercice : 29	à l'unanimité	Télétransmission au contrôle de légalité le :
- présents : 19	- pour : 26	18 mars 2021
- votants : 26	- contre : 0	Publication le 18 mars 2021
	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 25 janvier 2021 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2021/021 – Demande de subvention – Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Dans le cadre du plan de relance, des subventions peuvent être accordées afin de mettre en place une transformation numérique de l'enseignement. La crise sanitaire a mis en lumière des difficultés pour apprendre et communiquer avec les enseignants à distance. L'Etat investit 105 millions d'euros à compter de 2021 pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles élémentaires. Cela s'appuie sur trois thématiques :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base,
- Les services et ressources numériques
- L'accompagnement à la prise en main des matériels, services et ressources numériques.

Les projets sont construits en appui avec les équipes pédagogiques et les référents numérique de l'académie. Grâce à ces subventions, la collectivité va investir pour initier ou poursuivre la démarche de développement des usages du numérique.

Les projets présentés par les collectivités doivent obligatoirement répondre au volet équipement et au volet services et ressources numériques.

Le coût de cette opération s'élève à 51 994.00 € TTC sur lequel pourrait être obtenue une subvention de

- 31 850.00€ (calculé sur la base de 70 % de la dépense et d'un plafond de 3 500€ par classe) pour la part équipement
- 794.50€ (calculé sur la base du 50%) pour la part services et ressources

Le reste à financer par la commune est de 19 349.50€ TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à procéder à la demande de subvention –appel à projet pour un socle numérique.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 15 mars 2021
Le Maire, Valérie DESQUESNE

